



Fiche technique du service volontaire européen

Le Service Volontaire Européen 2015/2020

Le SVE pour les jeunes

#mobilité (action-clé 1 / mobilité des individus à des fins d'éducation et de formation)
#SVE

Le Service volontaire européen (SVE) offre l'opportunité aux jeunes de vivre une expérience de mobilité et d'engagement dans un autre pays. Il leur permet de découvrir une autre culture et d'acquérir des compétences utiles à l'insertion socio-professionnelle.

Concrètement, le SVE permet de s'engager et de réaliser des missions d'intérêt général (animation socio-culturelle, protection du patrimoine, information des jeunes, aides aux personnes en difficultés, d'économie sociale et solidaire, etc.) au sein d'une structure à but non lucratif (associations, collectivités, etc.).

Un accompagnement avant, pendant et après le SVE est assuré par les structures impliquées dans le projet.

A la fin du SVE, un certificat Youth pass peut être remis. Il s'agit d'un outil créé par l'Union européenne pour identifier et valoriser leurs compétences et l'acquis de l'expérience.

Les volontaires peuvent rejoindre le réseau social des SVE.

Conditions

- Avoir entre 17 et 30 ans
- Aucun niveau de langue, de diplôme ou de formation n'est requis pour participer au SVE. Durée du projet : 2 à 12 mois
- Conditions spécifiques pour les jeunes ayant moins d'opportunités

Où partir ?

En tant que volontaire français, les jeunes doivent réaliser leur projet dans un des pays participant au programme européen Erasmus+ (Consulter la liste dans le guide du programme). Les volontaires français ne peuvent pas réaliser leur projet en France.

- La majorité des projets SVE se déroulent dans les pays "**programme**".
- Quelques-uns peuvent être réalisés dans les pays "**partenaires voisins de l'Union européenne**".
- Peu de projets sont proposés dans les autres pays "**partenaires dans le reste du monde**".

Aide financière et pédagogique

- La subvention de l'Union européenne est versée directement à la structure qui coordonne le projet. Elle doit aider à couvrir les frais de transport, d'hébergement, de nourriture et d'activités du projet SVE.
- Les jeunes volontaires reçoivent de l'argent de poche et leur protection sociale est assurée. Ils bénéficient également d'un soutien linguistique en ligne et d'un tutorat tout au long de leur projet SVE.

Comment partir ?

- Tout d'abord, les jeunes doivent contacter une organisation d'envoi. Il s'agit d'une organisation accréditée par l'Agence française qui aide les jeunes à trouver et bâtir le projet SVE. (Liste des contacts [sur la cartographie ci-contre](#))
- Pour avoir une idée des missions SVE proposées, consulter la liste des organisations européennes labellisées par l'Union européenne [sur le portail européen de la Jeunesse](#).
- Les organisations s'occupent des démarches administratives et du dossier de demande de subvention.

Important : Six mois sont souvent nécessaires avant le départ effectif. Il est fortement conseillé de s'y prendre assez tôt.

Pourquoi participer au SVE ?

- Le Service volontaire européen (SVE) est une expérience de vie.
- Le SVE permet aux jeunes de découvrir d'autres cultures, rencontrer d'autres personnes de d'autres pays. Les jeunes découvrent et vivent une expérience de citoyenneté active en se rendant utile aux autres.
- Le SVE est une véritable préparation à l'insertion dans la vie active. En participant au SVE, les jeunes acquièrent de nombreuses compétences (apprentissage d'une langue étrangère et de nombreuses autres compétences (techniques, sociales, citoyennes..) qu'ils pourront valoriser dans leur parcours d'insertion socio-professionnelle.